

### **Le personnel dans les structures d'accueils :**

**Le pédiatre :** C'est un diplôme d'état de docteur en médecine + spécialité pédiatrie. Elle assure le bon développement de l'enfant et l'adaptation dans son nouvel environnement. Elle veille également sur les conditions d'hygiènes.

**La puéricultrice :** C'est un diplôme d'état de puéricultrice avec un concours après le bac pour intégrée IFSI ( Institut de Formation en Soins Infirmiers). La formation dure 4 ans. Après 5 ans d'expérience elle peut devenir directrice. Elle assure les soins médicaux sur prescription médicale.

**Éducateur/trice de jeune enfant :** Il faut passer un concours après le bac et faire 3 ans de formation. Mise en place d'activités d'éveil qui mèneront au bon développement du jeune enfant.

**Auxiliaire de puéricultrice :** Il faut faire 9 mois de formation et passer un concours obligatoire. Elle contribue au bien être et au confort des enfants de la naissance jusqu'à 15 ans.

**Agent de crèche :** Il faut simplement le Cap petite enfance. Il pratique des activités d'éveil, contribue au bon développement de l'enfant.

On trouvera aussi d'autres personnes, des assistantes maternelles agréées, des sanitaires sociales (etc).